

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 11/12/2015 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : VX 500 10W40
Code du produit : 3031YA1212
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Huile moteur Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

YACCO SAS

Avenue des Petits Prés - Z.I. de l'Oison - BP 2 76320 St Pierre-lès-Elbeuf - France T 0033 2 32.96.00.00 - F 0033 2 35.78.81.87 contact@yacco.com - www.yacco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA
	+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection des yeux, un équipement de protection du visage

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH : EUH208 - Contient Alkarylsulfonate à chaine longue de calcium. Peut produire une réaction

allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Printed 17/12/2015 FR (français) 1/7



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 11/12/2015 Version: 1.0

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Non applicable

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-54-7 (Numéro CE) 265-157-1 (Numéro index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	50 - 80	Asp. Tox. 1, H304
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (Note L)	(n° CAS) 72623-87-1 (Numéro CE) 276-738-4 (Numéro index) 649-483-00-5 (N° REACH) 01-2119474889-13	≤ 10	Asp. Tox. 1, H304
Polyamine succinimide polyoléfinique, polyol	(Numéro CE) POLYMER	< 3	Aquatic Chronic 4, H413
Zinc dialkyldithiophosphate	(n° CAS) 68649-42-3 (Numéro CE) 272-028-3 (N° REACH) 01-2119657973-23	≤ 1	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Alkarylsulfonate à chaine longue de calcium	(n° CAS) 722503-68-6 (Numéro CE) POLYMER	0,1 - 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413
Alkarylsulfonate à chaine longue de calcium	(Numéro CE) POLYMER	≤ 1	Aquatic Chronic 4, H413

: L'huile minérale dans ce produit contient moins de 3 % HAP (IP 346) Remarques

Note L : La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie. Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1.	Description des premiers secours

: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Premiers soins général

Premiers soins après inhalation Faire respirer de l'air frais. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un

médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes Premiers soins après contact oculaire

au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne

jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes/lésions après inhalation : Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une

perte de motricité.

Symptômes/lésions après contact avec la peau Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Eruption/dermatite.

Rougeur. Démangeaison. L'exposition peut provoquer une réaction allergique.

Symptômes/lésions après contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique.

Indication des éventuels soir

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

: Poudre sèche. Mousse. Sable. Mousse AFFF. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Moyens d'extinction appropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Oxydes de carbone (CO,

CO2).

Produits de décomposition dangereux en cas

Une combustion incomplète peut libérer : fumée, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, d'incendie Oxydes d'azote, Oxydes de soufre, Composés organiques, Aldéhydes.

Printed 17/12/2015 FR (français) 2/7



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 11/12/2015

Version: 1.0

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

 Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Procédures d'urgence

 Eloigner le personnel superflu. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Veiller à une ventilation adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter de respirer les Aérosols,

Vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

: Aérer la zone. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Autres informations

: Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination" ".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Chaleur et sources d'ignition

: Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Interdictions de stockage en commun

: Agents oxydants.

Lieu de stockage

: Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Printed 17/12/2015 FR (français) 3/7



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 11/12/2015 Version: 1.0

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire) 9,33 mg/	kg de nourriture

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

Protection des mains Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits

chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec

le fabricant des gants

Protection oculaire : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits

chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des

poussières aériennes

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation du produit entraîne Protection des voies respiratoires

un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. appareil

respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

Autres informations : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations

de brouillards et/ou de vapeurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

mations sur les propriétés physique

État physique : Liquide Couleur : ambré Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1) Point de fusion : Aucune donnée disponible : -33 °C (= Point d'écoulement)

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : 224 °C [Cleveland OC] Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible Masse volumique : 875 kg/m3 (20°C)

Solubilité Aucune donnée disponible Log Pow Aucune donnée disponible

98,4 mm²/s (40°C) (14,8 mm²/s @ 100°C) Viscosité, cinématique

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

Printed 17/12/2015 FR (français) 4/7



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 11/12/2015 Version: 1.0

Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conditions à évite

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue.

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologique

Toxicité aiguë : Non classé

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 420)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,53 mg/l/4h (mg/L air, aerosol) (méthode OCDE 403)	
Zinc dialkyldithiophosphate (68649-42-3)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

VX 500 10W40	
Viscosité, cinématique	98,4 mm ² /s (40°C) (14,8 mm ² /s @ 100°C)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)		
CL50 poisson 1	> 100 mg/l (Pimephales promelas, 96h) (méthode OCDE 203)	
CE50 Daphnie 2	> 10000 mg/l (Daphnia magna, 48h) (méthode OCDE 202)	
NOEC chronique poisson	>= 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox, 14/28d)	
NOEC chronique crustacé	10 mg/l (Daphnia magna, 21d) (méthode OCDE 211)	

Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)	
Mobilité dans le sol	Produit s'adsorbant dans les sols

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Quick-FDS [17983-70099-27970-015691] - 2017-03-26 - 19:28:20

Composant	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

Printed 17/12/2015 FR (français) 5/7 025-LAB / FDS / 02-14



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 11/12/2015 Version: 1.0

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de

sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation offic	ielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	ger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Printed 17/12/2015 FR (français) 6/7



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 11/12/2015 Version: 1.0

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils de formation

: Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique

FDS Yacco

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Printed 17/12/2015 FR (français) 7/7
025-LAB / FDS / 02-14